



Vendredi 7 juillet 2023

## **5 communes des Bouches-du-Rhône reconnues en état de catastrophe naturelle**

**Par arrêté du 30 juin 2023, 5 communes des Bouches-du-Rhône sont reconnues en état de catastrophe naturelle pour le phénomène inondations et coulées de boue du 13 juin 2023.**

L'arrêté a été publié au journal officiel ce vendredi 7 juillet 2023. À partir de cette date, les habitants de ces communes disposent d'un délai de 30 jours pour déclarer le sinistre à leur compagnie d'assurance.

Les communes concernées sont les suivantes :

- Auriol,
- Charleval,
- Lamanon,
- Orgon,
- La Roque-d'Anthéron.